Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250319-DEL_2025_0009-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 mars 2025

Délibération n° DEL_2025_0009

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation : vendredi 07 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de publication en ligne : 20/03/2025

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :
Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX à Madame Ginette VINCENT, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte BENAT, Madame Mathilde BOURGIN à Monsieur Roland LONJON

Absent(e)s :
Madame Marlène LASHERME, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 21h44

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

Objet :	Aides aux oeuvres de vacances et aux séjours à caractère pédagogique : participation

Rapporteur : Maryline BRUN

Depuis de nombreuses années, la ville du Puy-en-Velay accorde des aides financières pour les séjours à caractère pédagogique et les œuvres de vacances.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250319-DEL_2025_0009-DE

Ces aides sont versées en faveur des familles domiciliées sur la commune du Puy-en-Velay, pour les enfants âgés de moins de 18 ans, qui participent à des séjours organisés par des associations, établissements scolaires, centres de vacances ou à des activités organisées par les centres de loisirs.

En application des délibérations du 20 janvier 2012 et du 8 avril 2022 et conformément aux tableaux récapitulatifs, annexés à la présente, il convient de procéder au versement des aides aux œuvres de vacances pour un montant de 720,00 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 490,00 €.

Le montant global est donc de 1 210,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 03/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance du 26/02/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des aides aux œuvres de vacances de 720,00 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 490,00 € tels qu'ils figurent aux tableaux ci-dessous et pour un montant global de 1 210,00 €,

- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 13 mars 2025,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 13 mars 2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 19/03/2025
Qualité : M. le Maire